

## LES OFFICIERS DE MARINE DE LA VALLÉE DU VERDON

Dans le cadre de nos recherches sur la noblesse provençale et la marine et de notre thèse en cours de publication<sup>1</sup>, nous avons été amenés à étudier l'origine géographique des officiers de marine provençaux. Et nous avons inventé une région qui ne correspond ni à une cité ni à une limite administrative ou historique de l'ancienne Provence: la vallée du Verdon. Dans ce pays que l'on peut qualifier de montagnard ou de gavot, réside un cercle important de familles nobles qui donnent de nombreux marins qui vont servir dans les ports de la Provence maritime de Marseille et Toulon. Entre Castellane, Moustiers, Riez, Valensole, Aups, le tournant du XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle a vu l'émergence de nouveaux possesseurs de fiefs issus de *mercatores* ou de *jusperiti*, de fermiers de grandes seigneuries, de commanderies de l'ordre de Malte. Ils se glissent dans les lits nuptiaux des filles de vieille souche, puis dans ces châteaux eux-mêmes et dans les seigneuries qu'ils grignotent petit à petit, se fondant tellement dans la vieille noblesse provençale qu'on les prendra pour tels lors des grandes maintenues de Louis XIV. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles nous les retrouvons appauvris, vivant dans leur quarteron de fief ou dans leur maison de village, assimilés aux familles féodales comme les Sabran, Villeneuve, Flotte, Demandolx, Raymond d'Eoulx, Grasse, Barras et Blacas, avec qui ils se marient à chaque génération: ce sont les Cheylan, d'Arbaud, Gautier d'Aiguines, Fabre-Mazan, les Fabry-Fabrègues, les Ferrier. Ils forment, aux confins de la basse et de la haute Provence, des deux côtés du Verdon, une noblesse rurale atypique<sup>2</sup>, au sein de la noblesse urbaine provençale des temps modernes. Elle correspond à ce portrait de la

---

1. Thèse soutenue à Paris IV en 1996, *Les Officiers de marine provençaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, une tentative de cohésion de la noblesse provençale à la fin de l'Ancien Régime* et en cours de parution chez Champion sous le titre *La Provence au service du Roi, (1637-1831) - officiers des vaisseaux et des galères*.

2. L'histoire de ces familles, de leurs châteaux et de leurs villages, qui tourne généralement autour du contrôle de la transhumance des moutons, source de péages et de revenus est très bien décrite dans l'ouvrage de Jean et Micheline CRU, *Les gorges du Verdon dans l'histoire de la Provence*, Paris, 1974.

noblesse provençale donné dans sa langue maternelle par l'écrivain et magistrat aixois Jean de Cabanes en 1707 dans *L'Histourien sincere sus la guerrou doou duc de Savoyo en Prouvenco*<sup>3</sup>:

Moussu de Grignan...  
 Escrieou a touto la noublesso  
 Dau pays, que s'alestissesso  
 Lou plus leou, lou miou que poudra  
 Per marchar ount'ourdounara.  
 La noublesso es pas mau a gagi  
 Dins la counjuncturo dau tems,  
 Istant desprouvido d'argent,  
 Poou pas far lou mendre equipagi;  
 Que se quaouqun a quaouque liard,  
 Car vian per-tout miseri grando,  
 Li fa besoun par rabaillar  
 La granillo que Diou li mando;  
 May, coumo s'es facho uno ley  
 De sacrificar tout au rey,  
 Se fau da ped moustrar soun zello,  
 Va tratara de bagatello<sup>4</sup>.

Un grand nombre de familles d'origine chevaleresques, et de ces familles moins anciennes mais assimilées à cet ensemble, résidait tout le long et autour du bassin de la rivière du Verdon. Les cités d'origine ou de résidences sont Riez, Castellane, Aups, Valensole, Moustiers, mais ces familles vivent essentiellement sur leurs terres et dans leurs châteaux: les Pontevès à Bargème et à Tournon, les Castellane à Majastres, Saint-Jeurs, Norante, les Sabran à Chantereine, Canjuers, Baudinard, les Demandolx à Demandolx, La Palud et Trigance, les Blacas à Aups et Vérignon, les Cheylan à Moriès et à Lambruisse, les Raymond à Eoulx, les d'Arbaud à Châteauevieux. À la périphérie de cette zone, nous avons compris les Glandevès qui sont à Montblanc, Niozelles, au Castellet et à Entrevaux, les Castellane, les Durand à Annot, mais aussi il y a les Grasse à Briançon, les Villeneuve à Bargemon, Beauregard, Vauclouse et Saint-Auban, les Rafélis sont à Brovès, les

3. Édité par A. Pontier à Aix en 1830, p. 3. Jean de Cabanes (1654-1717), poète et conteur provençal a été publié par Philippe GARDY, *Un conteur provençal au XVIII<sup>e</sup> siècle, suivi de vingt contes de Jean de Cabanes*, Aix, 1982.

4. «Monsieur de Grignan écrit à toute la noblesse du pays afin qu'elle se dépêche le plus vite possible et le mieux possible pour marcher où il l'ordonne. La noblesse est pas mal à gages dans la conjoncture actuelle, étant dépourvue d'argent, elle ne peut pas faire le moindre équipement; et si quelqu'un a quelque liard, car partout la misère est grande, il en a besoin pour ramasser les grêlons que Dieu lui envoie. Mais comme elle s'est fait une loi de tout sacrifier au Roi, s'il faut à pied montrer son zèle, elle le traite de bagatelle.»

Raimondis et les Richery sont à Allons. La plupart résident également l'hiver ou se marient dans les villes des alentours qui sont à l'est Grasse, au sud Draguignan, et au nord, Digne.

Toutes ces familles sont parentes entre elles et ont un même type de vie et d'évolution. Grandes fournisseuses de chevaliers de Malte, qui remplissent les châteaux des commanderies à Comps, Puymoison, ou le palais du bailliage de Manosque, peu enclines aux mésalliances et peu fortunées, elles vivent dans des châteaux, dont aucun n'a d'éclat ou de réelle importance. On connaît le mot célèbre de Madame de Demandolx, nièce du cardinal de Forbin-Janson qui, arrivée à Demandolx, forteresse de pierre au sommet d'une montagne dominant le Verdon, au nord de Castellane, écrivait à sa famille: « Me voilà casée de manière à voir les aigles sur le dos »...

La création d'un corps entretenu d'officiers de galères au XVII<sup>e</sup> à Marseille, puis d'officiers des vaisseaux à partir de Richelieu et Colbert va entraîner pour ces familles une migration en basse-Provence provisoire voire définitive. Les campagnes de galères ne se peuvent faire qu'à la belle saison et permettent, non seulement aux cadets, chevaliers de Malte, de servir, mais aussi aux chefs de familles de séjourner six mois par an à Marseille et six mois par an dans leur fief pour surveiller les travaux des champs et élever leur famille. Les payes élevées, le prestige lié aux grades, aux campagnes et aux décorations vont favoriser cet essor. En effet, beaucoup se retirent capitaine de galère (grade équivalent à celui de colonel), chevalier de Saint-Louis, avec 3 000 livres de pension, alors que servant dans l'armée de terre, sur les rudes frontières du nord et de l'est, ils se seraient retirés comme capitaine d'infanterie, avec la croix et 800 livres de pension. La noblesse provençale va donc se donner complètement à la marine royale pour en faire à la veille de la Révolution « son » corps par excellence. Madame de Ripert de Barret écrit à son frère en 1787 « Mon fils placé dans la marine se trouvera partout avec sa famille et ses amis<sup>6</sup> ». La Marine royale va même représenter un mode de fusion pour la noblesse provençale de diverses origines après le Parlement d'Aix et l'ordre de Malte. Et justement cette fusion joue pour les familles nobles du Verdon qui déjà représentent au XVII<sup>e</sup> siècle près d'un quart des officiers de galères provençaux. Au XVIII<sup>e</sup>, ces familles du bassin du Verdon ont donné 70 officiers de marine répartis dans 16 familles.

Nous trouvons un ensemble impressionnant d'officiers de marine de grande valeur ou parvenus à de hauts emplois. Ils forment un ensemble cohérent et fort qu'il nous a paru intéressant de détacher et de regrouper sous cette artificielle dénomination de vallée du Verdon.

---

5. C'est l'engouement de la noblesse provençale pour chasser les Espagnols des îles de Lérins en 1636-37 qui fut le premier acte des familles non portuaires d'engagement ou de volontariat sur les galères et les vaisseaux. Il fallait avoir été à la reprise des îles comme le baron de Romoules, nonagénaire !

6. Lettre au baron de Saint-Marc, 10 mars 1787, Archives du château de Saint-Marc, Saint-Marc-Jaume garde (Bouches-du-Rhône).

Le premier groupe familial et le plus remarquable est incontestablement celui des Glandevès. Il comprend 42 officiers de marine, dont un vice-amiral, deux lieutenants généraux, quatre chefs d'escadre, quatre contre-amiraux et sept capitaines de vaisseaux. Dans cette famille, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on est exclusivement marin et les filles épousent des marins. Les Glandevès sont le modèle des familles de la noblesse provençale au XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le seront les Villeneuve-Bargemon au XIX<sup>e</sup>. S'ils ne sont pas des plus antiques en Provence, les Glandevès semblent descendre de l'alliance d'un Faraud, seigneur de Thorame, avec l'héritière des comtes de Glandevès, d'où serait issu le premier ancêtre connu, Guillaume Féraud de Glandevès, marié en 1265 avec Béatrix de Marseille. De là, sont issues des branches nombreuses, avec des illustres rameaux<sup>7</sup> comme des moribonds, proches de la dérogeance. La branche des Glandevès, barons de Saint-Cassien et du Castellet, près d'Entrevaux et de la frontière italienne, demeure principalement en son antique château du Castellet, orné d'un côté de deux grosses tours rondes et de l'autre de deux échaugettes soutenues par deux têtes de lion sculptées, seuls ornements extérieurs de la bâtisse. À l'intérieur, un splendide décor de gypseries provençales maniéristes. On vit là au sein d'une vaste forêt giboyeuse, et l'hiver les Glandevès se partagent entre Castellane où ils exercent la charge honorifique de sénéchal, Annot, Entrevaux, où il y a les officiers de la garnison, et, quand l'année a été bonne, ils louent une maison à Draguignan ou à Grasse. Cette famille, la plus grande pourvoyeuse de chevaliers de Malte de toute l'Europe avec une centaine de chevaliers, s'allie toujours bien, en ce qui concerne les aînés des mâles: Castellane, Villeneuve-Vence, Flotte d'Agoult. Les filles épousent de petits hobereaux des environs, d'Authier de La Penne et d'Audibert-Caille-Favas ou bien des chefs de familles patriciennes dracénoises: Rafélis de Brovès, Raimondis d'Allons qui donneront à leur suite des dynasties d'officiers de marine.

Le premier marin de la famille est Joseph de Glandevès-Castellet, un cadet devenu garde marine en 1684, à la suite de son cousin germain, Jean-Baptiste de Villeneuve, comte de Vence, sur les galères depuis 1681, capitaine de vaisseau en 1706, mort au service à Toulon en 1714. Son frère aîné Jean, baron de Glandevès, premier consul d'Aix et procureur du pays en 1702, épouse en 1686 Marie de Flotte d'Agoult-Saint-Auban. Ils ont trois fils marins, Charles-François, baron de Glandevès, lieutenant de vaisseau, Pierre-André, le commandeur de Glandevès, lieutenant général des armées navales, François de Glandevès, chef d'escadre et une fille mariée à Joseph-Barthélemy de Rafélis, seigneur de Brovès, mère du lieutenant général comte de Brovès.

---

7. La branche de Faucon donna Hélion de Glandevès, conseiller du roi René, chevalier de l'ordre du Croissant, son fils Raymond, grand sénéchal de Provence, et Pierre de Glandevès, aussi chevalier du Croissant; une branche fut comte de Pourrières par Lettres patentes de février 1577.

Charles-François, baron de Glandevès, garde-marine en 1703, se retire en 1729 lieutenant de vaisseau *ad honores* et chevalier de Saint-Louis, sénéchal de Castellane. Il se dévoue pour les siens, à sa façon, et accomplit la première mésalliance de sa famille en épousant à Marseille en 1724, Marie-Hiéronime de Bruny d'Entrecasteaux, fille de Raymond Bruny, négociant marseillais devenu trésorier général des Finances et marquis d'Entrecasteaux. Les deux frères Glandevès ont beaucoup de neveux marins : l'aîné Raymond-Pierre, le baron de Glandevès, sera officier des galères puis des vaisseaux de 1740 à 1764 : il se retire avec une commission de capitaine de vaisseau, pour se marier avec Marie-Désirée-Marseille Roux de Corse fille du plus riche négociant marseillais qui lui donna un million de livres de dot ! Il se partage alors entre leur hôtel de Marseille, le château de Brue, près de Brignoles, Aix, où il est premier consul et procureur du pays en 1783-84 et où il fait ses preuves pour la réouverture des Etats de Provence en 1787, et le château du Castellet où tous les marins de la famille viennent se délasser en chassant le sanglier à cheval. C'est aussi un bon vivant et un grand coureur de filles, mais également un bibliophile. La fin de sa vie est attristée par la ruine de son beau-père et l'émigration de toute la famille à Pise. Son dernier fils, François de Glandevès (1736-1779), chevalier de Malte, est lieutenant de vaisseau. Le second, Jean-Baptiste, le commandeur de Glandevès, sera chef d'escadre en 1784, commandant la marine à Marseille et à Toulon.

Le commandeur de Glandevès avait pour beau-frère Pierre de Cheylan, comte de Moriès du Castellet (1719-1794), frère d'un garde du pavillon et d'un capitaine de vaisseau, cousin de trois lieutenants de vaisseaux de son nom. Garde-marine en 1735, il commande une felouque à la reprise des îles de Lérins en 1747, est blessé d'un coup de fusil à la jambe droite, lieutenant de vaisseau en 1754, chevalier de Saint-Louis en 1757, commandant l'*Oiseau* à Mahon en 1758-60, capitaine de vaisseau en 1762, capitaine de pavillon sur la Provence en 1773. En 1773, il fait une prise d'un vaisseau qui lui rapporte 100 000 livres dont on ne lui donne que 75 000 livres. Il écrit à Boynes, le ministre de la marine pour réclamer son dû, une place de chef d'escadre et le cordon rouge<sup>8</sup>. Il devra attendre encore un peu, commande l'*Atalante* à Rhode Island, Savannah et la Grenade (1778-79) et l'*Hector* dans l'escadre d'Estaing en Amérique. Il sera chevalier de Cincinnatus et chef d'escadre en 1778 ! Le comte de Moriès-Castellet était un bon manœuvrier et un excellent mécanicien et avait fait de notables changements dans les gréements. Il est l'amiral du clan Glandevès depuis la mort du dernier en 1774, et avant la nomination de son beau-frère en 1784. Il eut de son mariage deux filles qui épousèrent le marquis de Fabre de Mazan, contre amiral et le marquis de Bernier de Pierrevert, neveu de Suffren. Et Boynes et le maréchal de Castries voulaient réformer l'esprit de corps de la marine ! Ce Cheylan de Moriès

---

8. Archives Nationales, Archives de la Marine, Dossiers personnels, C7 220.

était presque condamné à devenir chef d'escadre ! Grâce à ses prises il put racheter le château et le fief familial de Moriès, entre Barrême et Saint-André-les-Alpes et donner à sa famille titre, prestige et éclat dans tout le corps de la Marine.

Mais le véritable successeur des frères Glandevès dans les hauts commandements sera leur autre neveu Jean-Joseph de Rafélis, comte de Brovès, lieutenant général sous Louis XVI. À sa mort en 1784, il est remplacé par le commandeur de Glandevès. Autres neveux, le chevalier de Raimondis d'Allons est également fait chef d'escadre en 1784, le vicomte de Cambis et Richery d'Allons, seront contre amiraux de la République et du Consulat, plusieurs seront contre amiraux sous la Restauration. Ainsi l'appartenance au clan des Glandevès était quelque chose qu'on soulignait comme tous les liens de parenté avec les vieilles familles traditionnelles de marins. Ce clan dominera la vie toulonnaise et marseillaise de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Et le dernier baron de Glandevès quitte Toulon et la Marine pour Versailles avant la Révolution, épouse une Rohan-Chabot, devient l'ami du comte d'Artois qui le récompensera par le gouvernement des Tuileries et la pairie sous la Restauration.

Le deuxième exemple de ces familles est celui des Raymond d'Eoulx. Issus d'un chevalier piémontais au service de la Provence à qui la reine Jeanne inféoda la seigneurie d'Eoulx, proche de Castellane, en 1381, les Raymond peuvent être comparés aux Glandevès, sauf qu'ils n'ont ni la même ancienneté, ni la même importance, ne formant que deux branches, et n'ayant occupé aucune fonction importante dans la province, aux armées ou à la cour. Ils vivent chichement dans leur château d'Eoulx. Joseph de Raymond, seigneur d'Eoulx, épousa en premières noces, Isabeau de Pontevès, fille du vicomte de Bargème, et en secondes noces, Louise de Villeneuve-Tourrettes d'où sont issus trois chevaliers de Malte, dont un garde-marine reçu en 1706, et Louis, le commandeur d'Eoulx, (1671-1742), capitaine-lieutenant de galère<sup>9</sup>. L'aîné, César de Raymond, seigneur d'Eoulx, Thorenc et Le Bourguet, entra dans la marine en 1689, à peu près en même temps que les Glandevès, les Villeneuve-Vence et d'autres familles, mais là c'est le chef de famille qui entre au service, ce qui est beaucoup plus rare pour l'époque<sup>10</sup>. Il se retira en 1727 avec commission de capitaine de vaisseau et 1 000 livres de pension sur la Marine. Il avait épousé en 1697 Roselyne de Villeneuve-La Gaude, d'où encore trois chevaliers de Malte, dont Pierre-Antoine, bailli

---

9. Leur soeur Lucrèce, mariée en 1709 à Jean de Villeneuve, seigneur de Mons, sera la mère de deux officiers de marine.

10. Probablement à cause de leur état de pauvreté. Son père, très désargenté, était très mal avec les habitants d'Eoulx et du Bourguet qui l'assaillent et le menacent plusieurs fois dans son château. Lui-même eut beaucoup d'ennuis financiers comme en témoignent la saisie et la vente par le receveur des fermes du Roi à Grasse de 25 chevaux, cinq juments et poulains en 1733 (cité par M. et E. CRU, *Les Gorges du Verdon dans l'histoire de la Provence, op. cit.*).

d'Eoulx, vice-amiral de France après Suffren<sup>11</sup>. L'aîné Claude de Raymond, dit le marquis d'Eoulx, garde-marine à Toulon en 1715, se retira en 1728. Il se maria bien loin de chez lui en 1736, à Carpentras, avec Ursule de Raymond de Modène, fille du marquis de Modène et de Charlotte d'Orléans-La Motte, nièce du comte de Modène, chef d'escadre, et du comte d'Orléans-La Motte, général des galères du pape. Cette alliance leur apporte de brillants cousinages à la cour. Ils furent les parents d'Antoine-Secret de Raymond, marquis d'Eoulx, (1744-1827), enseigne de vaisseau retiré en 1762 pour servir aux Gardes françaises. Il fut ensuite colonel d'un régiment de gardes côtes et adjudant général<sup>12</sup>.

On voit le même parcours que les Glandevès, le même environnement de marins et de familles, mais pas de mésalliances pour rétablir ou établir une fortune pour la famille. Le bailli d'Eoulx, grand-croix de l'ordre de Malte en 1773, lieutenant général des armées navales en février 1777, remplace le comte de Brovès. Il n'a plus de commandements, mais étant devenu le plus vieux lieutenant général de la Marine à 82 ans, il est élevé au grade de vice-amiral de France, par ancienneté. Il meurt peu de temps après au château d'Eoulx. On peut le qualifier de chef du clan de ces vieilles familles du Verdon. Il est probablement aussi le reflet d'une certaine influence retrouvée des Raymond de Modène, famille de sa belle-sœur, et du comte de Modène, premier gentilhomme de Monsieur, comte de Provence. Son neveu devenu parisien s'était marié deux fois dans des groupes d'influence certaine, les clans Bausset et Voguë. Tout cela ne dut pas le desservir. Et l'amiral bailli d'Eoulx, sans être un grand marin, ni un mauvais non plus d'ailleurs, devient la gloire d'une famille de petits barons montagnards et pauvres que la marine a aidé à sortir de ses brumes, lui procurant des emplois honorables, des moyens d'existence fort nécessaires, des alliances prestigieuses et de l'illustration : c'est la noblesse provençale qui est récompensée en lui, comme si depuis Suffren elle avait droit, enfin, à une place marquante dans l'échelle des honneurs. Il faut dire qu'en ne faisant pas Suffren maréchal de France, la Cour avait senti qu'elle avait raté quelque chose !

La suppression du corps de galères en 1748 a touché nombre de familles provençales, surtout les dynasties marseillaises et les vieilles lignées de la haute Provence majoritaires encore dans le corps. La fin du corps des galères entraîna un certain nombre de « drames » familiaux, car si le nouveau service permettait de faire carrière, de jouir d'émoluments et de pensions, il empê-

---

11. Et deux filles mariées au baron d'Aiminy de Barrême et au marquis de Villeneuve-Tourrettes, mères et aïeules de marins.

12. Il vivait à Paris avant et pendant la Révolution, délaissant son château d'Eoulx, vendu 65 000 F en 1802 à la baronne de Champorcin de Saint-Sylvestre, sœur de l'amiral de Richéry d'Allons. C'est un des correspondants et intimes du comte de Modène, qui l'appelle le baron d'Eoulx ou le Montagnard, cf. *Le comte de Modène et ses correspondants, Documents inédits, Emigration 1791-1803*, Paris, 1942.

chait aussi par la longueur et l'éloignement des campagnes, de se consacrer à ses affaires, à sa famille. Ce sont les récriminations qui reviennent le plus souvent dans les notes au ministre pour les attributions de pensions de retraite et ses commentaires sur les carrières des uns et des autres nous en apprennent plus sur ce corps qu'une encyclopédie en dix volumes.

Sur 76 officiers de galère provençaux, 36 rejoignirent les vaisseaux et 40 se retirèrent, prétextant toujours un peu les mêmes raisons.

La famille de Fabre de Mazan est représentative de ces familles du corps des galères qui ne pouvaient pas s'adapter du jour au lendemain à la nouvelle organisation. Charles-César de Fabre, dit le marquis de Mazan, adresse un mémoire à Maurepas :

« Il a fait des campagnes dans tous les grades avec beaucoup de zèle et d'attachement. Mais la situation actuelle ne lui permet point d'entrer dans un nouveau service et d'abandonner une femme, des enfants et une mère d'un âge très avancé, surtout n'ayant pour tout bien qu'une petite terre à laquelle sa présence est absolument nécessaire. Ses ancêtres ont servi avec distinction dans ce corps. Feu son grand-père, M. de Bombelles fut tiré du régiment de Champagne pour venir donner une bonne forme de discipline aux troupes des galères qu'elles ont toujours conservée. Il vient de perdre son père après 50 ans de services<sup>13</sup> ».

Ayant beaucoup travaillé dans les papiers Mazan à Rome, nous avons pu vérifier ce qu'avancait M. de Mazan. Famille agrégée à la noblesse au XV<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>, les Fabre résidaient à Riez et s'alliaient à toutes les vieilles familles de haute Provence, comme aux familles du patriciat urbain de la ville de Riez. Ils servaient dans l'épée depuis Joseph Fabre, co-seigneur de Riez, capitaine de cent hommes d'armes en 1561, tué au siège de Gournat pendant les guerres de religion et ses frères Joseph, dit le capitaine Mazan, mort en 1609, et Pierre Fabre, sieur de Mazan, commandant une compagnie de chevaux-légers du marquis de Trans, mort en 1634. C'est lui qui acheta en 1608 la grande bastide de Pontfrach à la sortie de Riez, qui sera, avec la maison familiale de Riez, le seul bien de sa famille, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Jean de Fabre, écuyer de Riez, dit le sieur de Mazan<sup>15</sup> et seigneur de Pontfrach<sup>16</sup>, épousa Gabrielle de Sabran dont il eut un fils chevalier de Malte, mort

13. Archives nationales, Archives de la Marine, dossiers personnels, Mémoire au ministre, du 23 septembre 1748, (C7 203).

14. Les Fabre, originaires de Riez (Alpes-de-Haute-Provence), étaient considérés comme anoblis par Lettres patentes du Roi René du 23 mai 1470. En fait ces Lettres sont une autorisation donnée à Honoré Fabre à posséder une partie de la seigneurie de Riez et des terres nobles. C'est un anoblissement tacite. Il n'empêcha pas son fils d'être qualifié notaire de Riez en 1492, preuve incontestable de roture, ni d'épouser Honorade d'Astouaud, dame de Riez et Mazan en 1487, fille d'une Castellane, ce qui l'ancra définitivement dans la noblesse. Leur fils aîné fut déchargé du droit de franc fief en 1584. Ils se firent recevoir à Malte à partir de 1580.

15. Fief du Comtat Venaissin qu'ils avaient revendu depuis longtemps.

16. Il fit ériger cette bastide en fief noble en 1648, mais cette mesure fut rapportée en 1657, ce qui fait que, malgré les apparences, ils étaient sans fiefs.

commandeur, un lieutenant de cavalerie au régiment de Melun, et Marc-Antoine (1657-1727), lieutenant de galère, capitaine par intérim de la compagnie des gardes de l'étendard (1707-13). Leur frère aîné Elzéar fut maintenu noble avec son père le 29 février 1668. Il mourut en 1715 et, nous dit le livre de raison familial: « à cette époque, il n'était pas riche ». Il eut un fils<sup>17</sup> Louis de Fabre, qualifié de seigneur de Mazan et Pontfrach (1676-1747), capitaine de galère et chevalier de Saint-Louis, retiré en 1743 avec une pension de 2 000 livres sur les galères et 1 000 livres sur les Invalides « Cet officier a 43 ans de services<sup>18</sup> et il est accablé d'infirmités et il est connu qu'il n'a aucun bien, quoique chargé de famille ». Ses pensions font plus que doubler ses revenus. Il avait engrossé la fille de Charles de Bombelles, inspecteur général des troupes et galères du Roi, chevalier de Saint-Louis, ce qui fut régularisé par un mariage en l'abbaye de Saint-Jean d'Angély le 28 novembre 1710 avec reconnaissance d'une fille. Ce « mariage très honorable, mais peu lucratif » comme il sera qualifié par la suite<sup>19</sup>, procurera de hautes protections à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont celle de Madame Elisabeth, sœur du Roi, la marquise de Bombelles étant sa dame de compagnie.

Leur fils cadet, Auguste de Fabre de Mazan fit ses preuves de noblesse de six degrés de noblesse paternelle pour les chanoines-comtes de Saint-Victor de Marseille en 1773<sup>20</sup>. L'aîné est Charles-César, dit le marquis de Mazan, qui quitta le corps des galères à sa suppression. Sa fortune se composait de l'hôtel de Riez et son mobilier (20 000 livres), le château et la terre de Pontfrach (35 000 livres) rapportant 1 700 livres, un jardin à Riez rapportant 400 livres et 64 500 livres de capitaux placés amenés par la dot de sa femme<sup>21</sup>, et rapportant 2 200 livres de rente. Le marquis de Mazan a un patrimoine d'environ 124 000 livres rapportant 4 500 livres de revenus personnels<sup>22</sup> auxquels vont s'ajouter les 800 livres de pension de retraite qui lui sont accordés avec la croix de Saint-Louis le 25 juin 1748. Il n'est pas si pauvre

---

17. Et une fille Anne, épouse de César de Sabran-Canjuers, seigneur d'Aiguines et Chantereine, capitaine-lieutenant de galère, chevalier de Saint-Louis, mort complètement ruiné en 1732, ayant vendu ses fiefs.

18. Et non pas 50 ans, comme l'écrit Maulévrier dans un Mémoire au ministre, du 23 septembre 1748, Archives nationales, Archives de la marine (C7 203).

19. Un contrat de mariage fut signé à Riez rière Me Sarraire le 14 août 1713 par lequel elle apportait une dot de 12 000 livres. Archives Mazan, Rome.

20. Son père était le degré 7 de la généalogie familiale depuis « l'anobli » du XV<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Saint-Victor de Marseille, une des plus considérables de la Provence avait été sécularisée en 1752 et un chapitre de chanoines-comtes créé pour les familles les plus anciennes de la province.

21. Anne-Félicité de Coriolis-Puymichel, fille du baron de Corbières, capitaine au régiment de Bretagne, lieutenant des maréchaux de France, sœur du marquis de Coriolis-Puymichel, brigadier des Armées navales.

22. Soit 3,6 %, ce qui est bien dans la moyenne des revenus des patrimoines provençaux. La Révolution emporta tous les capitaux et à sa mort, en 1807, le marquis de Mazan laissait 56 000 F de patrimoine (Pontfrach, 40 000 F, maison de Riez 10 000 F, dot de sa fille payée 6 000 F).

qu'il ne le dit, mais on sent une économie bien ajustée. Il n'est pas question pour les Mazan d'installation à Marseille ou à Aix; on vit chichement entre Riez et Pontfrach dont on tire un revenu en le surveillant d'assez près. Comment faire ensuite pour payer 600 livres de pension à un ou deux fils officiers, une dot de 20 000 livres à leur fille... qui n'en recevra d'ailleurs que 6 000. On lui fait épouser un avocat de Riez, qui sera ensuite reçu conseiller à la cour des comptes d'Aix.

Ainsi, on voit bien le cheminement de cette famille depuis la fin du Moyen Age, fondue dans l'ancienne noblesse du pays, ses alliances, ses emplois sont tous tournés vers les honneurs et l'honneur. Par les alliances Sabran elle s'est tournée vers Marseille et les galères, d'abord trois cadets à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, puis les chefs de famille jusqu'à la Révolution, qui se marient dans des familles de marins exclusivement. Le fils de l'officier des galères retiré, Maxime de Fabre de Mazan, seigneur de Vinay et co-seigneur de Riez par héritage d'une branche de sa maison en 1785 (soit 50 000 livres de bien-fonds et enfin des vrais fiefs par lesquels il put faire ses preuves de noblesse pour les Etats de Provence en 1789), entra dans la marine en 1777, servit en Amérique d'où il revint chevalier de Cincinnatus, lieutenant de vaisseau. Il émigre à l'armée de Condé, y gagne la croix de Saint-Louis, puis à Pise. En 1814, il fut nommé capitaine de vaisseau et retiré en 1817 avec le grade de contre-amiral honoraire. Il avait épousé en 1785, Marie-Jérôme de Cheylan de Moriés, fille du comte de Moriés de Castellet, chef d'escadre, chevalier de Saint Louis, et de Cécile de Glandevès, précités. C'est l'apogée des liens des Fabre de Mazan et de la marine: un amiral (même honoraire) et un brillant mariage dans le plus important clan des marins provençaux, celui des Glandevès qui, outre l'éclat de l'alliance, assura les meilleures protections et dont ils seront les héritiers. Ils se fixeront à Aix, la capitale de la province.

On voit avec l'exemple de cette famille comment se fit pour certaines familles la transition des galères aux vaisseaux. 1749, au lieu d'être une date terminale est celle d'un nouveau départ. Peu d'envie d'apprendre un nouveau métier et impossibilité de surveiller sa famille et ses affaires, c'est aussi ce qu'invoque Henri-Gaspard de Ferrier, seigneur d'Auribeau, Riez et Saint-Julien d'Asse, (1700-1770), lieutenant de galère depuis 1739, ancien mousquetaire, chevalier de Saint-Lazare et de Saint-Louis, dit le marquis d'Auribeau<sup>23</sup>, « Il ne m'est pas possible d'entrer dans un corps dont j'ignore totalement le service et qui me mettrait hors d'état de conduire mon bien et de veiller à l'éducation de mon fils, pour lequel je vous demande votre protection et que je compte mettre dans la marine » en demandant sa retraite avec ses appointements. Il obtint une commission de capitaine de galère. Les Ferrier était d'un même type de famille que les Fabre de Mazan, originaires de Riez et agrégés à la noblesse au XV<sup>e</sup> siècle par possession de fiefs, alliés aux

---

23. Archives Nationales, Archives de la Marine, dossier personnel, C7 12.

Sabran, Barras, Villeneuve, Grasse, reçus à Malte à partir de 1607. Le grand-père de l'officier des galères avait épousé Suzanne de Villeneuve-Vence, sœur et tante de marins. Il fit un riche mariage avec une Rémusat à Marseille et put ainsi devenir syndic de la noblesse de Provence.

Les Villeneuve-Bargemon servaient aussi dans les galères, Albert de Villeneuve-Bargemon (1678-1746), chef d'escadre des galères, gouverneur de Brégançon, était le frère de Antoine de Villeneuve-Castillon (1688-1772), capitaine-lieutenant de galère, chevalier de Saint-Louis, qui lui avait succédé comme gouverneur de Brégançon : il se retira à la suppression du corps en conservant ses appointements de 3 000 livres. Un troisième frère avait été garde de l'étendard. Il fallut attendre la génération suivante pour voir entrer le chef de famille au service : Christophe de Villeneuve, baron de Vaucluse, servit d'abord sur les galères, puis entra aux gardes marine en 1736, enseigne de vaisseau en 1738, retiré avec la croix de Saint-Louis en 1743 après sept ans de service pour se marier. Nous retrouverons bien d'autres Villeneuve-Bargemon dans la marine jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Honneurs de la cour à Versailles avant la Révolution, installation à Paris grâce à leur alliance Bausset sous l'Empire, nous les retrouverons préfets sous la Restauration.

Nous pourrions multiplier les exemples avec les Villeneuve de Valensole, les Fabry-Fabrègues, les Barras-Saint-Laurent, les Sabran ou les Castellane-Majastre. Cet ensemble de familles de la vallée du Verdon fixé pour les besoins du service des galères et des vaisseaux à Marseille et Toulon, représente le contrepois de la haute Provence et de la vieille noblesse, face aux clans toulonnais des vaisseaux – dont aucun n'a atteint l'importance du clan Glandevès – aux lignées marseillaises des galères et aux influents cadets des parlementaires aixois. Ces familles se donneront tout grâce à la marine : amiraux, voyageurs, grades, gloire, courage, liens en basse Provence, pensions, titres, mariages, châteaux, vie et alliances qui les tireront d'une médiocre vie de hobereau des montagnes pour dominer dans deux villes, Toulon et Marseille, tenir son rang à Aix, capitale de la province, se glisser à Versailles et à Paris. C'est un exemple de migration de gavots peu banale qu'il nous a paru intéressant de raconter.

Frédéric d'AGAY

